



POISSY

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2013

PROCES-VERBAL

L'an deux mille treize, le vingt décembre à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédérik BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY Mme DRACOULI Mme AUBIN M. LOBJEOIS
M. BOUZNADA Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. DUQUESNE
Mme COULON Mme RODDIER M. MARY Mme MERLIER Mme SKAJENNIKOFF
Mme de VAUCOULEURS Mme BAS M. LETELLIER Mme WOELFLÉ M. MARIETTE
M. MEHAY M. CARVALHO M. RAYNAL Mme CONTE M. BIHANNIC
Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Mme EL MASAOUDI M. DEBUS.

ONT DONNE POUVOIR : M. HEDRICH à Mme CHIGNAC M. RABEH à Mme VINAY
M. PASQUIER à M. BOUZNADA Mme BERKANI à M. ALLAOUCHICHE M. MOREAU à
Mme AUBIN Mme PENSIVY à Mme METZGER Mme DOMONT à M. MONNIER
Mme DOMERGUE à Mme DELAROUZÉE M. BLOCH à M. RAYNAL.

ABSENT : M. BERTRAND.

SECRETAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2013 ouverte.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 22 novembre au 10 décembre 2013 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibération n° 10 du 27 septembre 2012 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS** :

Une décision du 26 novembre porte sur le marché à procédure adaptée avec la S.A.R.L. ABCD relatif au choix d'un programmiste et assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la construction et l'aménagement d'un pôle culturel sur Poissy. S'agissant d'un projet probablement ambitieux, je déplore qu'il n'y ait pas eu à ce jour de débat, notamment avec l'opposition, sur l'avancement de ce projet.

Le Maire :

C'est une étude. Quand l'étude sera faite, vous l'aurez. C'est normal.

1°/ PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le Maire :

En préambule, je voudrais dire que je constate finalement depuis quelque temps que certaines postures visent souvent exclusivement à remettre en cause la préparation et la mise en œuvre technique des décisions soumises à cette assemblée. Souvent, ces postures qui appartiennent à plein de gens encouragent finalement à taper sur notre service public et sur nos agents du service public. Pour moi, c'est relativement intolérable et je le déplore.

Concernant cette délibération, je voudrais vous rappeler un certain nombre de choses par rapport à certains tracts qui ont circulé dans la mairie, que tout le monde a eu, qui ont été envoyés à tout le monde.

Je vous rappelle que cette délibération est une traduction opérationnelle d'une autre délibération que nous avons voté dans cette assemblée le 8 février 2012 dont l'intitulé exact est (je cite) : « Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ». Cet intitulé comme le contenu de la délibération ne portaient donc aucune ambiguïté à l'époque et nous étions le 8 février 2012. D'ailleurs, cette délibération procédait d'une large concertation des agents qui a été engagée en 2011. Cette concertation a été confortée au travers de 812 questionnaires envoyés aux agents et dont les réponses ont été récoltées et présentées en CTP à l'automne 2011. Je ne vais pas vous abreuver de chiffres mais je voudrais juste vous rappeler quand même que la délibération que nous avons votée en 2012 procédait vraiment de plusieurs éléments et que toute la démarche de concertation des salariés de la mairie a été faite. D'abord, lors du CTP en octobre 2011, j'ai acté avec les représentants du personnel que 84 % des agents ayant répondu sont favorables à la mise en place d'une mutuelle garantissant le maintien de salaire. En outre, 84 % des agents ont exprimé leur intérêt par la mutuelle de groupe et par la participation de l'employeur, donc de la collectivité. Puis, lors du CTP de décembre 2011, la représentation du personnel avait demandé (je cite le compte rendu que tout le monde peut aller regarder) : « de mettre au vote la possibilité de

donner mandat au Centre de Gestion pour l'appel d'offres organisé par lui en matière de protection sociale complémentaire ». Dans ce même compte rendu, il est écrit (je cite encore) : « Monsieur le Maire prend acte de la procédure sans pour autant se prononcer sur la réponse qui sera donnée à cette démarche ». La délibération adoptée le 8 février 2012 a apporté finalement cette réponse. Alors, mes chers collègues, je laisse chacun libre de se déterminer en responsabilité, en conscience et en cohérence vis-à-vis à la fois de son vote passé mais surtout du personnel communal dont les représentants, comme vous le voyez, ont été largement concertés et impliqués dans la délibération qui vous est soumise aujourd'hui. Vous pouvez vous prononcer, sachant que, si cette assemblée ne vote pas cette délibération, les personnels de la mairie n'auront pas de mutuelle par le C.I.G. En plus, on sera dans l'obligation de payer le C.I.G. puisque nous avons voté en 2012 une délibération à l'unanimité (je l'ai là pour ceux qui ne l'ont pas) et qui a permis à l'administration de travailler avec lui et d'attendre ses propositions.

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Dans le cadre de la réglementation permettant aux employeurs de contribuer aux risques santé et prévoyance de leurs agents, le Centre Interdépartemental de Gestion (le C.I.G.) avait proposé en effet dès fin 2011 (mais une délibération avait été prise bien avant) une consultation pour une convention de participation des collectivités territoriales. Le C.I.G. avait ajouté alors qu'il présenterait cette convention à l'automne 2012 pour une prise d'effet possible le 1^{er} janvier 2013. Cette précision figure d'ailleurs dans le rapport au Conseil municipal de février 2012.

A Poissy, la procédure est bien lancée en effet depuis février 2012, date à laquelle le Conseil municipal a validé le principe de la consultation. J'insiste sur le mot « principe », et pas le fait d'adhérer aux conventions présentées par le C.I.G. D'ailleurs, vous venez de faire allusion au rapport et à cette délibération. Le rapport de février 2012 dit bien : « A l'issue de la consultation, la Ville gardera bien entendu la faculté de signer ou non la convention de participation ». Donc, ce n'était pas un engagement pour signer une convention. C'était un engagement pour laisser le C.I.G. procéder à une consultation auprès des prestataires pour ce type de service.

Depuis février 2012, les mois ont passé (presque 2 ans). La question resurgit maintenant à quelques jours de l'échéance fixée par le C.I.G. au 31 décembre. On est peut-être avec un couperet. C'est oui. C'est non. Si c'est non, c'est ça. Si c'est oui, c'est ça. Pourtant, je trouve que nous avons tout le temps de prendre en considération les offres du C.I.G. On parle de 800 questionnaires envoyés aux agents. Mais vous l'avez dit vous-même. C'était en 2011 (octobre 2011 - décembre 2011). Il y a eu des avis du C.T.P. Depuis que nous avons les projets de conventions, quelles consultations ont été faites ? Nous sommes-nous retournés vers tous les agents pour à nouveau leur faire part des propositions du C.I.G. ? Avons-nous fait des simulations, aussi bien pour les agents que pour nous, les élus ? On nous demande de voter mais nous aimons bien voter quand même en connaissance de cause.

Nous aurions pu créer aussi des groupes de travail pour justement apprécier le pour et le contre, présenter ces simulations assez tôt dans les différentes instances. C'est du travail nécessaire. D'autres collectivités territoriales l'ont fait d'ailleurs, y compris celles avec lesquelles nous allons bientôt travailler. Achères et Conflans se sont déjà prononcées, la Région Ile-de-France aussi, bien d'autres collectivités, et ce depuis plusieurs mois (pas seulement en décembre). Or, ici, justement, l'administration n'a établi aucun diagnostic. Nous n'avons pas eu, nous, les élus, de présentation des différentes options possibles, c'est-à-dire soit le conventionnement, soit une participation de la ville aux mutuelles labellisées auxquelles les agents adhèrent.

Nous n'avons pas non plus d'évaluation financière du coût de cette opération. Un montant estimé entre 310.000 et 370.000 euros a semble-t-il été annoncé à un syndicat en novembre. En bureau municipal du 4 décembre dernier, on nous a annoncé 260.000 euros. Cela fait quand même une différence de 100.000 euros. Ce n'est pas négligeable.

Pour sa part, je tenais à vous informer que la Régie du théâtre, après consultation individuelle des agents et après débat approfondi en Conseil d'Administration, a fait le choix d'une participation sur les mutuelles labellisées.

Les élus de Vivre sa Ville que je représente ce soir regrettent donc cette absence de dialogue interne que nous avons déjà maintes fois dénoncée. Nous dénonçons aussi le manque total de visibilité sur cette opération. Nous aurions préféré par ailleurs une différenciation de participation de la Ville, que celle-ci soit établie non pas sur les grades (A, B, C), comme proposé, mais sur la base du salaire des agents, c'est-à-dire à partir des indices majorés, en favorisant bien entendu les salaires les plus faibles, et certainement pas avec un écart de 1 à 10, comme proposé aujourd'hui. Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Madame CHIGNAC a effectivement dit l'essentiel sur cet aspect.

Par ailleurs, il semblerait qu'il y ait quand même un nombre important de mutuelles déjà recensées. Cela aurait peut-être été l'occasion de rassembler et de simplifier notamment la gestion administrative pour n'en avoir plus qu'une seule (éventuellement deux). Mais le principe est de n'en avoir plus qu'une seule. Il faut avoir les mêmes garanties. Si je reprends les informations qui ont été données, il semblerait qu'il y ait au moins 24 mutuelles différentes en cours au sein de la mairie. Les garanties sont-elles les mêmes ? Les niveaux de prestations sont-ils les mêmes dans la durée ? Le niveau de cotisation de l'employeur pour chacun est-il le même ?

Il y a un autre point. Lorsque l'on parle d'une cotisation d'un euro, cela va-t-il vraiment vers la responsabilisation de la consommation des frais médicaux dans toute leur ampleur ?

En terme de participation des agents, par rapport à l'offre du C.I.G. qui a été retenue, y a-t-il eu une simulation ou un diagnostic des éventuels impacts en terme de cotisation ? Y a-t-il des personnes qui cotiseront plus ? Peut-être. Je ne sais pas.

En terme de budget, je n'ai aucun élément. Vous ne nous donnez en tout cas aucun élément en terme de budget global, sur ce que cela peut représenter en terme de coût et de poids dans le budget de la mairie. J'avais en tête la somme de 250.000 euros. Il s'agit peut-être de 260.000 euros. Maintenant, il y a d'autres informations. Il s'agirait plutôt de 350.000 ou 370.000 euros. Je n'ai aucun élément sur cet aspect.

Même si j'en avais validé le principe en 2012 ... Effectivement, chacun doit avoir une couverture complémentaire de bon niveau autant que possible. Il est vrai qu'il y a le désengagement de la sécurité sociale sur beaucoup de prestations servies, avec parfois des désengagements relativement forts. Il ne s'agit pas de remettre en question cet aspect.

Toujours est-il que, devant le manque persistant d'information de bon niveau en tout cas, je m'abstiendrai également sur cette délibération.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Je n'avais vraiment pas prévu de prendre la parole mais, avec tout ce que je viens d'entendre, je voudrais juste dire un petit mot.

Si j'avais voulu être désagréable, j'aurais dit que cette délibération arrive peut-être un peu tardivement par rapport à ce que la loi permet de faire. Et comme cela a été dit autour de cette table, d'autres collectivités locales (et pas simplement de la même obédience politique) ont déjà travaillé et résolu cette proposition faite, proposition encadrée par la loi.

Je ne fais pas un calcul politicien car il y a des élections dans trois mois. De temps en temps, il faut essayer de se dégager de cet objectif. Pour les salariés, pour les agents de la mairie, parce que la loi le permet, qu'ils aient cette possibilité avec un accord qui paraît, de ce que j'ai comme informations, à la fois consenti par eux-mêmes (enquête il y a eu), parce que le C.T.P. du mois de novembre (puisque ce sont les instances dans lesquelles les choses se passent) a donné un avis favorable, je ne me suis pas posé plus de questions que cela.

Il est vrai que je suis un peu candide dans mon intervention. Je ne représente que l'opposition. L'opposition n'a pas l'habitude d'être associée à beaucoup d'informations. Mais, si à l'intérieur du groupe majoritaire, il en va de même (ce sont vos affaires - ce ne sont pas les nôtres) ...

Mais, par contre, des instances sont rigoureusement réservées au personnel.

Que les élus se plaignent ... Je peux l'entendre. Mais vous avez plus les moyens que moi d'avoir accès aux informations.

Ce soir, ce type de délibération va me semble-t-il dans le bon sens, ne serait-ce que pour l'ensemble des agents. Au-delà des grades et au-delà du salaire ... Je n'ai pas bien compris votre nuance entre les deux. La fonction publique est régie par un statut. Elle est régie par des grades. On comprend bien tout cela.

Je suis surpris de ce que j'entends. En tous les cas, sachez (même si cela en étonne certains autour de cette table) que notre groupe votera cette délibération.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 3 abstentions :
M. HEDRICH Mme CHIGNAC M. DEBUS, et 3 voix contre : Mme AUBIN
M. MOREAU M. MEHAY.**

Avant de donner la parole à Monsieur DUQUESNE, Monsieur le Maire rappelle que les élus membres du Conseil d'administration des associations subventionnées ne peuvent pas prendre part au vote. Il précise qu'il en sera fait mention dans le compte rendu et le procès-verbal.

2°/ DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

La décision modificative n° 3 a essentiellement pour objet de permettre l'inscription au budget 2013 des montants définitifs de dotations et de taxes qui nous sont versées par l'Etat. Ces montants ont été notifiés à la Ville par les services fiscaux dans la seconde quinzaine de novembre. On remarquera que les montants définitifs notifiés ne sont pas très différents de ceux qui nous avaient été annoncés en mars 2013 devant servir à l'établissement du budget primitif de cette année.

La décision modificative n° 3 comprend aussi la mise à jour du tableau des subventions aux associations accordées lors de cet exercice 2013.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS** :

J'ai une question concernant l'article 1 - section A - en investissement. Je souhaiterais savoir à quoi correspondent les 96.000 euros au titre de la construction, s'il vous plait.

Le Maire :

C'est une opération d'ordre. On vous répondra par écrit. On va regarder. On vous donnera la réponse.

Mme de VAUCOULEURS :

Pouvez-vous me préciser un peu cette notion d'opération d'ordre, s'il vous plait ?

M. DUQUESNE :

Les opérations d'ordre ne correspondent pas à une dépense effective. Ce sont des opérations qui fonctionnent entre les divers services de la Ville.

Le Maire :

C'est uniquement pour régulariser.

On va prendre acte de votre question. On vous apportera la réponse.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 12 abstentions :
M. LETELLIER M. MARIETTE Mme DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE
M. BLOCH Mme CONTE M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER
Mme EL MASAUDI M. DEBUS.**

3°/ AJUSTEMENT ET CLOTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

L'opération de modernisation des installations de chauffage a été conçue en 2006 et lancée en 2007. Elle portait sur un programme pluriannuel de travaux d'un montant de 1,7 million d'euros.

Elle avait pour objectif d'atteindre une plus grande fiabilité et une meilleure efficacité énergétique des équipements thermiques des bâtiments publics de la Ville. Cette opération a été exécutée sur 6 ans. 21 actions complètes ont été réalisées dans les écoles, à l'hôtel de ville, dans les équipements sportifs, à la Maison des Parents et aussi dans les logements de la ville. Je n'oublie pas de citer les serres municipales (pratiquement la première opération exécutée en 2007). Aujourd'hui, le programme est considéré comme achevé, même s'il reste sur la ville 5 installations fonctionnant au fuel. L'autorisation de programme qui porte le numéro AP 2006-05 doit être clôturée par le Conseil municipal.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

4°/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION SAINT-LOUIS DE POISSY 2014

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Il s'agit en effet d'une subvention exceptionnelle, versée par anticipation à l'association Saint-Louis de Poissy 2014 pour l'ensemble des activités qu'elle a l'intention de conduire l'année prochaine. Vous avez la liste des actions propres de l'association. Cela commencera par une exposition de deux semaines au C.D.A. avec diverses animations, un concert de musique médiévale à la collégiale le 27 avril, un salon du livre le 11 mai (qui sera quasiment en clôture de l'exposition). Il y aura en même temps le lancement d'un timbre commémoratif en partenariat avec l'association L'Etoile Philatélique et bien sûr La Poste. Le montant de la subvention proposée est de 10.925 euros. Il correspond à la demande de l'association.

Par ailleurs, cette délibération me permet de vous donner quand même quelques points essentiels, les faits marquants de l'année prochaine. La commémoration démarrera officiellement le 6 mars avec le vernissage de l'exposition au Musée du Jouet dont nous reparlerons tout à l'heure. Le 7 mars, il y aura le lancement du spectacle son et lumière à la collégiale. Ensuite, en dehors de l'action menée par l'association Saint-Louis de Poissy 2014, il y aura le 25 avril un tournoi chevaleresque avec les enfants des centres de loisirs des quartiers (toute la journée). Il y aura un petit peu plus tard (le 17 mai) une grande soirée festive sur la place de la République avec un village médiéval dans la journée, un banquet médiéval le soir, et beaucoup d'animations portées par les associations (entre autres). Le dernier élément marquant qui clôturera cette année de commémorations aura lieu le 18 décembre au théâtre. Ce sera un concert du Centre de Musique Médiévale de Paris, musique profane et sacrée.

Je souligne que beaucoup d'associations se sont impliquées dans cette commémoration. L'union des commerçants, elle aussi, a proposé beaucoup d'activités. Le programme est en cours de finalisation. Il sera édité et diffusé en janvier. Je crois que l'intérêt d'un événement comme celui-ci est de fédérer des initiatives. On voit beaucoup d'associations travailler ensemble sur un même projet. Porter des projets en commun. Créer du lien social. Cela correspond en tout point aux objectifs même de la culture.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

5°/ BUDGET PRINCIPAL - OUVERTURE DE CREDITS - INVESTISSEMENT - DEPENSES 2014

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Il est nécessaire, avant l'adoption du budget primitif 2014, de procéder à l'ouverture de crédits de dépenses en section d'investissement. Le Code général des collectivités territoriales fixe le montant global de ces crédits au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cette disposition est traduite dans l'article 1 de la délibération présentée au Conseil municipal. Le montant global du crédit d'investissement ouvert avant l'adoption du budget est de 5.251.935 euros. L'article 2 indique la répartition de cette somme par chapitre budgétaire en indiquant les opérations à lancer en priorité. Enfin, la même règle est appliquée pour les autorisations de programme. L'article 3 de la délibération précise les crédits de paiement autorisés pour chacune d'entre elles avant le vote du budget 2014.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Je note l'acquisition du CLAJ pour 1.515.000 euros. Il est écrit : « à lancer en priorité ». Je ne suis pas d'accord. Pour moi, ce n'est pas une priorité. A ce titre, et rien que pour ce point-là, je voterai contre.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS** :

J'aurais pu approuver sans grande réserve ces ouvertures de crédits si l'une d'entre elles ne portait pas sur l'acquisition du CLAJ. J'ai voté contre cette acquisition lors du Conseil municipal du 30 octobre. De fait, je ne peux approuver cette ouverture de crédits telle quelle. Merci.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 10 abstentions : M. LETELLIER Mme DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme CONTE M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Mme EL MASAUDI, et 3 voix contre : Mme de VAUCOULEURS M. MARIETTE M. DEBUS.

6°/ BUDGET ANNEXE - EAU ET ASSAINISSEMENT - AUTORISATION SPECIALE AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2014 - OUVERTURE DE CREDITS - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES 2014

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Des crédits d'un montant de 444.144 euros seront engagés pour financer des opérations d'investissement du budget annexe de l'eau et de l'assainissement. Ceci se fait en application de la même règle que celle qui a été définie pour le budget principal.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

7°/ A 9°/ BUDGET PRINCIPAL - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX - AUTORISATION SPECIALE VALANT OUVERTURE DE CREDITS ET AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AVANCE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

7°/ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD M. LOBJEOIS Mme METZGER
Mme RODDIER Mme SKAJENNIKOFF Mme BAS Mme DOMONT
Mme DELAROUZÉE.**

8°/ CAISSE DES ECOLES

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD Mme DRACOULI Mme METZGER
M. RABEH M. MARY Mme DOMERGUE.**

9°/ REGIE CHARGEE DE L'EXPLOITATION DU THEATRE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : Mme METZGER Mme CHIGNAC Mme COULON
Mme MERLIER Mme SKAJENNIKOFF M. CARVALHO M. BLOCH.**

10°/ A 13°/ BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATION SPECIALE VALANT OUVERTURE DE CREDITS ET AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2014 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 AUX ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES

10°/ ASSOCIATIONS SOUS CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents pour les associations suivantes :

- Comité des Œuvres Sociales
- Association Sportive Poissy Football
- Association Sportive Poissy Handball
- Poissy Basket Association
- Judo / Ju-Jitsu Club de Poissy
- Maisons-Laffitte / Saint-Germain / Poissy Rugbyvelines
- Poissy Triathlon
- Saint-Louis de Poissy
- Cercle Nautique de Poissy - natation
- Inter Poissy Sports
- Club Péguy
- Clos d'Arcy
- Mission Locale de Poissy et ses Environs

Pour le Conservatoire de Musique et de Danse de Poissy :

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : Mme VINAY Mme AUBIN Mme CHIGNAC
M. DUQUESNE M. CARVALHO.**

Pour le Club Saint-Exupéry :

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

N'ont pas pris part au vote : Mme SKAJENNIKOFF M. MARIETTE.

Pour la Mission Locale de Poissy et ses Environs :

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD M. RABEH.

Pour l'Office de Tourisme de Poissy :

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

N'ont pas pris part au vote : Mme DRACOULI M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC.

11°/ ASSOCIATION POISSY ATHLETISME (CONVENTION FINANCIERE)

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

12°/ ASSOCIATION POISSY VOLLEY (CONVENTION FINANCIERE)

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

13°/ ASSOCIATION DES SITES LE CORBUSIER (CONVENTION FINANCIERE)

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

**14°/ BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATION SPECIALE VALANT OUVERTURE
DE CREDITS ET AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 A
L'ASSOCIATION « LES ELEVES HOTELIERS DU MANTOIS »**

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

15°/ AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 5 RELATIF AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE DE LA VILLE DE POISSY

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

La prise en compte de la nouvelle organisation du rythme scolaire se traduit par une augmentation du nombre de repas servis aux enfants par la SOGERES et aussi par l'ajout de personnel sur les restaurants. Cette augmentation qui est de 17.280 couverts par an a pour conséquence de modifier les coûts des repas pour les convives scolaires à compter du 1^{er} janvier 2014. La délibération mentionne ces nouveaux coûts. L'augmentation du nombre de convives se traduit en fait par une réduction de 0,158 euro par repas servi. Mais ces coûts mentionnés dans la délibération sont ceux pratiqués dans les relations contractuelles entre la Ville et la SOGERES. Ils ne concernent pas les familles. Les tarifs que celles-ci se voient appliquer relèvent de la décision prise par le Maire le 21 juin 2013.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Je note ce qui est toujours positif : une baisse du coût global du repas. Elle est relativement faible. Mais la grande question est de savoir si elle sera également reversée aux parents d'élèves qui, eux, ont vu, en tout cas sur la dernière tranche, le coût du repas par enfant progresser d'un peu plus de 28 % en l'espace de 6 ans. La valeur faciale était à 3,90 euros (sauf erreur de ma part). Elle est passée à 5 euros par repas depuis la rentrée dernière.

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Nous nous abstiendrons sur cette délibération, conformément aux prises de position antérieures sur le dossier de la délégation de service public pour la restauration scolaire. Je voudrais tout de même souligner le fait que la loi fait obligation au délégataire de produire chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante (donc à la Ville) un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution de ce service public. Et il est précisé que, dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. A ce jour, le Conseil municipal n'a pas été saisi pour ce rapport annuel de la SOGERES.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 3 abstentions : M. HEDRICH Mme CHIGNAC M. DEBUS.

16°/ ADHESION DE LA COMMUNE DE GARGENVILLE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES DU VAL DE SEINE

Le Maire :

Nous devons donner notre avis sur l'adhésion de la commune de Gargenville. Pour ma part, je crois que nous n'avons pas besoin de s'y opposer.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

17°/ APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES DU VAL DE SEINE

Le Maire :

Le souhait du syndicat est de modifier ses statuts pour transférer son siège à Verneuil-sur-Seine, de compléter son comité syndical de deux délégués suppléants aux deux délégués titulaires par commune et de permettre la prise en charge de sa gestion comptable par le comptable public de l'une des communes membres.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

18°/ BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE EN VUE DE LA CREATION DE LA Z.A.C. DE L'ECOQUARTIER EOLES

Le Maire :

Nous avons beaucoup travaillé sur cette Z.A.C. Nous avons respecté le cadre réglementaire selon la délibération du 29 janvier 2009, par la mise en place d'une exposition avec des registres à la disposition du public, avec des articles dans le bulletin municipal et dans la presse locale, la création d'un site Internet et deux réunions publiques.

Nous avons fait un premier cycle de concertation de 2010 à 2011. Nous avons fait un appel à contribution auprès des Pisciacais en 2010. Les avis et les remarques ont bien sûr été analysés et synthétisés dans un document. Ils ont contribué à enrichir le débat et la réflexion interne sur le projet. Ces avis ont été présentés en réunion publique. Ils ont également servis au choix du nom du futur EcoQuartier.

Le 17 juin 2010, une première réunion publique a eu lieu dans le préau de l'école La Fontaine. Nous avons présenté le diagnostic sur le périmètre, les problèmes de pollution de sols ainsi que les premières pistes de réflexion. Les panneaux de l'exposition étaient visibles dans la salle. Un registre a été ouvert pour recueillir les remarques. Cette réunion publique a été l'occasion d'ouvrir le débat sur l'aménagement de ce secteur. Il y avait à peu près une centaine de personnes.

La première exposition publique en mairie a été faite sur le balcon de l'hôtel de ville. Elle s'est poursuivie jusqu'au 15 septembre 2010 avec mise à disposition d'un registre. Les six panneaux représentaient les points clés du diagnostic et les premières pistes de réflexion d'aménagement.

En 2011, il y a eu le choix du scénario d'aménagement aboutissant au schéma des invariants du projet d'EcoQuartier. L'année 2011 a débuté par l'installation de la deuxième exposition publique, avec trois scénarios intitulés : « la cité jardin », « sans voiture », « grande échelle ». Cette exposition a été délocalisée le temps d'un week-end (2 avril 2011) sur le parvis, devant la mairie de Poissy, dans le cadre de la semaine du développement durable.

30 commentaires ont été annotés sur le registre de concertation suite à l'exposition et à la réunion publique.

Une deuxième réunion publique s'est déroulée le vendredi 29 avril 2011 dans la salle Robespierre. Elle s'est déroulée en présence de l'EPFY, du bureau d'études Territoires Sites et Cités, du Maire, de l'élus à l'urbanisme et de l'équipe projet. Les panneaux de l'exposition publique ont été déplacés de la mairie à la salle de réunion ainsi que le registre de concertation. La concertation menée lors de la présentation des scénarios que je vous ai cités a permis d'aboutir à l'élaboration d'un schéma des invariants, base de travail pour la définition des objectifs.

Un deuxième cycle de concertation a eu lieu de 2012 à 2013.

Le 26 novembre 2012 s'est déroulée la troisième réunion publique. Elle a marqué la relance de la concertation dans le cadre du projet d'EcoQuartier EOLES (concertation conjointe pour le projet d'EcoQuartier, le dossier de création de la Z.A.C. et la révision simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme). 80 personnes étaient présentes. Le registre a été mis à disposition.

Le 15 décembre 2012, il y a eu une visite du site « diagnostic en marchant ». Trois ateliers participatifs (six groupes de travail) ont été organisés les 7, 19 et 26 février 2013, intitulés : « Vers quelles mobilités durables ? », « Quelles formes urbaines, quelles mixités ? », « Quelles ambitions environnementales et énergétiques ? ».

Le 27 février 2013, le Conseil Municipal des Enfants s'est exprimé sur l'EcoQuartier EOLES. Il a visionné un petit dessin animé québécois sur la prise en compte de la réduction des gaz à effet de serre par une ville, dans son organisation urbaine, en guise d'introduction. Ces ateliers participatifs et le Conseil Municipal des Enfants ont fait l'objet d'une réunion de restitution le 12 avril 2013 à 20 heures au cinéma C2L.

Une réunion publique de présentation du projet EcoQuartier EOLES s'est déroulée le 3 octobre 2013 à 20 heures au Centre de Diffusion Artistique. Une soixantaine de personnes était présente. Une troisième exposition publique a démarré le 3 octobre 2013 sur le balcon de l'hôtel de ville.

Il y a eu bien sûr une mise en ligne d'informations sur le site Internet de la Ville, des informations pour le public, un site Internet dédié à l'EcoQuartier EOLES, l'affichage sur les panneaux d'information réglementaire en mairie, l'affichage sur le territoire de la commune, des publications dans le journal Le Courrier des Yvelines. Le lancement de la concertation préalable à la création de la Z.A.C. EOLES a fait l'objet d'une publication dans les annonces légales du Courrier des Yvelines. Des courriers d'invitation ont été adressés aux riverains et aux propriétaires fonciers. Des flyers ont été distribués aux habitants du périmètre du projet et des rues proches. Des articles sont parus dans le bulletin municipal et la lettre du Maire (numéro spécial EOLES). Il y a eu beaucoup d'articles dans la presse. Des réunions et des rencontres avec les propriétaires fonciers et les acteurs économiques ainsi qu'avec les partenaires économiques ou institutionnels ont eu lieu.

L'analyse des observations du public a été prise en considération.

Il y a la place de la voiture. La Ville de Poissy est consciente de l'enjeu du prolongement du boulevard de l'Europe sur le cadre de vie des habitants.

Il y a la composition urbaine et paysagère du projet EOLES. La composition du futur EcoQuartier EOLES comprendra un parc, véritable réseau de nature traversant d'est en ouest le site. Ce parc débouchera sur trois espaces publics majeurs qui permettent de faire le lien avec les quartiers environnants :

- place commerciale à l'est en lien avec le quartier Saint-Exupéry,
- carrefour Piquenard / Saint-Sébastien en lien avec les quartiers Noailles et Yves du Manoir,
- dans l'axe de l'avenue de la Paix pour une connexion plus aisée avec la gare.

Il y a eu toutes les autres prises en considération que vous avez certainement lues.

Il est donc proposé au Conseil municipal de dresser et d'arrêter le bilan de la concertation préalable en vue de la création de la Z.A.C. de l'EcoQuartier EOLES.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

19°/ BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER DE CREATION DE LA Z.A.C. DE L'ECOQUARTIER EOLES INCLUANT L'ETUDE D'IMPACT ET L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Le Maire :

La mise à disposition de l'étude d'impact et de l'ensemble du dossier s'est effectuée en mairie du 25 novembre au 10 décembre 2013. J'espère que vous y êtes allés et que vous y avez mis votre avis.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

20°/ APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (Z.A.C.) ET CREATION DE LA Z.A.C. DE L'ECOQUARTIER EOLES

Le Maire :

Je vous rappelle que, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme révisé et approuvé le 20 décembre 2007, la Ville de Poissy avait défini un objectif de relance du dynamisme économique et démographique grâce à l'aménagement de sites adaptés à l'accueil d'opérations nouvelles. Afin de poursuivre cet effort de construction et de remodelage de cette partie de la ville, la Zone d'Aménagement Concertée Bongard avait été créée.

En 2009, la Ville a souhaité une nouvelle réflexion sur l'aménagement du quartier Saint-Sébastien, dans une logique d'aménagement durable. En effet, la Z.A.C. Bongard (4,5 hectares) a été supprimée et la réflexion sur la Z.A.C. EOLES (un peu plus de 10 hectares) a été lancée.

Le projet d'aménagement de l'EcoQuartier EOLES qui fait l'objet du présent dossier de création de Z.A.C. s'inscrit dans le processus de requalification du tissu urbain du secteur Saint-Sébastien situé au nord est de Poissy. Considérant les enjeux, l'ampleur et la nature du programme d'aménagement, la collectivité a décidé d'un portage et d'une maîtrise publique de l'opération et de sa mise en œuvre avec la création d'une Zone d'Aménagement Concertée.

Par ailleurs, dans le cadre de cette opération complexe où la maîtrise du foncier est cruciale, la Ville est accompagnée par l'Etablissement Public Foncier des Yvelines depuis mai 2010. Une convention de veille foncière puis une convention de portage foncier ont été signées en mai 2010 et janvier 2013. En application de la convention, l'E.P.F.Y. a réalisé une étude foncière et des études de sols. Il est à noter par ailleurs que le projet de l'EcoQuartier EOLES a été pris en considération par délibération du Conseil municipal le 19 décembre 2012, instaurant ainsi un périmètre de sursis à statuer sur les demandes de permis de construire, conformément à l'article L. 111-10 2^{ème} alinéa du Code de l'urbanisme.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Je vais m'abstenir sur cette délibération. On a bien vu effectivement le plan d'ensemble. C'est un choix qui a été fait. Très bien. On peut être d'accord ou pas.

Par contre, je me pose beaucoup de questions sur la présentation qui aurait été faite ou pas aux habitants en ce qui concerne le timing de réalisation précis des différentes constructions. On se rend quand même compte (et, cela, je l'ai découvert seulement après coup) qu'une grande zone de réserve a été faite par RFF pour notamment tous les travaux à venir de la future ligne Eole (le fameux RER E) et qui se trouve être en plein milieu de la Z.A.C. On regarde effectivement le timing 2015 - 2017. On va construire une partie à gauche et l'autre à droite. Après, au milieu, il y aura un grand creux jusqu'en 2020 ou 2021. Donc, je me pose franchement des questions sur l'impact, notamment en terme de bruit, de passage de camions. On aura construit des super bâtiments à gauche et à droite. Mais, par contre, au milieu, il y aura une zone de travaux relativement phénoménale (si j'ai bien compris). Donc, je ne suis pas certain que cela ait été vraiment présenté comme tel à tous les habitants (qu'il s'agisse des habitants actuels du quartier de Noailles ou de ceux à proximité), en terme de perspective, de réalisation concrète de cette zone d'activités et de logement.

Le Maire :

Vous avez raison dans ce que vous dites. Mais, en même temps, cela prouve que la concertation a été bonne et que vous êtes informé. Nous avons fait aussi des présentations de phasages aux habitants pour bien préciser que cela n'allait pas pouvoir se faire d'un coup. C'est absolument évident. Nous sommes en train d'avancer avec l'EPFY sur l'achat des terrains. Je ne vais pas nommer les propriétaires mais deux d'entre eux posaient un certain nombre de problèmes. L'un n'en pose plus. Pour le dernier, cela se fera par une nouvelle négociation. Mais nous avons fait un vrai phasage. Il est vrai que RFF a aujourd'hui son terrain. Il en a besoin pour pouvoir construire la ligne Eole. Pour nous, c'est un handicap. En même temps, si Eole arrive demain, ce sera bien pour les Pisciacais. C'est pour cela que nous avons fait un phasage qui commence par la partie gauche. Elle a été présentée. La partie droite qui touche plus le quartier Saint-Exupéry aura un phasage plus compliqué. Effectivement, je vous rejoins. RFF est au milieu. Mais cela a été montré dans tous les plans et dit lors des présentations publiques (pas dans les premières mais les dernières).

Le Maire :

Mais tout le monde n'a pas forcément bien mesuré ce que cela allait représenter en terme de nuisance. C'est mon commentaire sur le sujet.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Juste une petite précision par rapport d'abord aux deux votes précédents (en tous les cas, je parle au nom de notre groupe) et puis par rapport à cette délibération. Ce soir, même si le mot bilan peut apporter une ambiguïté dans sa détermination ou dans sa compréhension ... Quand on parle de bilan, on s'attend toujours à quelque chose d'un peu positif ou de quelque chose d'un petit peu négatif. En fait, le bilan tel qu'il a été présenté dans les deux délibérations précédentes correspond au catalogue de tout ce qui a été fait parce que ce sont les phases administratives indispensables à la création d'une Z.A.C. Donc, c'est une prise d'acte par le Conseil municipal de toutes ces opérations. Elles ont été nombreuses. Vous les avez tout à l'heure rappelées. Vous les avez listées. Que nous demande t-on ce soir ? On demande simplement de prendre acte de ce qui a été fait. Ce n'est pas une discussion sur le fond. Elle est toute administrative.

Par contre, la délibération 20 est beaucoup plus importante. Elle ne touche pas non plus le fond. Mais, au moins, c'est la création officielle de cette Z.A.C. J'ai suffisamment dit et écrit, que ce soit autour de cette table ou parfois dans d'autres circonstances et même dans les réunions publiques (tellement nous avons été déçus (je n'en dirai pas plus), que la Z.A.C. précédente avait été détruite administrativement. Pourquoi ? Parce que l'on sait combien il est long de pouvoir refaire une Z.A.C., indépendamment de ce que l'on veut en définir et de ce que l'on veut mettre à l'intérieur. Aujourd'hui, je dis au moins dont acte. On a une zone qui, effectivement, était plus importante que celle qui avait été imaginée. Aujourd'hui, par la volonté de RFF, parce que le RER E a été décidé (alors qu'on n'en parlait pas dix ans auparavant) ... Même au début, en 2008, on ne savait pas forcément que le RER E allait arriver et que RFF allait mobiliser ces terrains. On parle de Poissy. Je pense à d'autres secteurs du département où, tout le long de la ligne jusqu'à Mantes, il y avait des réserves foncières potentiellement utilisables par les communes. Aujourd'hui, elles se trouvent gelées. J'ai pour habitude de reprocher un certain nombre de choses quand je pense qu'il est légitime de le faire. Là, la Ville n'y est pour rien. Il est vrai que cette Z.A.C. que vous aviez imaginée sur 15 hectares se fera par étapes, par phasages. Il est clair qu'on en prend pour cinq ans. On parle de 2019, 2020. Je pense qu'on en parlera encore en 2025, 2030. En tous les cas, le mouvement est lancé. Ce soir, je pense qu'il est bon de prendre acte de ce point de départ de la Z.A.C. Je ne parlerai pas du contenu car ce n'est pas l'occasion de cela ce soir. Il y avait d'autres circonstances pour le faire. Dans les mois qui viennent, et dans les deux années qui viennent, si le contenu doit être modifié, il le sera. S'il ne l'est pas, on verra. Au niveau de l'EPFY, je confirme que les choses avancent, même si (mais ce n'est pas le débat non plus ce soir) je suis un petit peu et même très pessimiste quant à son devenir ou du moins quant à sa latitude de pouvoir avancer aussi vite auprès des collectivités. S'il est effectivement noyé dans quelque chose de beaucoup plus grand à l'échelon de la Région, on perdra du temps, on manquera de souplesse. C'est mon regret. Mais on verra. On n'y est pas encore. Peut-être que je serais encore administrateur dans quelques mois. Et je verrai l'évolution. Donc, nous voterons pour cette délibération.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS** :

Dans le cadre de mon engagement passé au sein du groupe majoritaire, j'ai approuvé la décision de création d'une nouvelle Z.A.C. sur un périmètre plus étendu. Par ailleurs, il me paraîtrait inconséquent aujourd'hui de m'opposer à ce dossier de création et de retarder encore le développement de ce quartier. Pour ces deux raisons, je voterai pour l'approbation de ce dossier de création.

Toutefois, les contraintes pesant sur le foncier, et plus particulièrement le gel du foncier par RFF jusqu'en 2019 au plus tôt, au cœur même du périmètre de la Z.A.C., pour en faire une base de chantier dans le cadre du prolongement du RER Eole, m'interpellent fortement. Je me demande si les habitants du quartier ont pris la pleine mesure de cette contrainte et je suis très réservée sur la perception du projet tout au long de la réalisation de cette Z.A.C. jusqu'à son aboutissement au plus tôt en 2021.

Le Maire :

Au sujet de l'EPFY, Monsieur RAYNAL, vous avez vu que je suis allé à la réunion. J'ai été invité par le Président du Conseil Général. Je suis effectivement aussi inquiet. Il y a de vraies questions. C'est la première des choses. Mais ce n'est pas le débat d'aujourd'hui.

Je pense qu'il faut se remettre dans le contexte. On peut en faire un débat de choix ou un débat politique. Quand nous sommes arrivés, il y avait la Z.A.C. Bongard, avec des habitudes que nous avons connues pour le foncier. Peut-être que l'on avait de mauvaises analyses. Lorsque l'on est dans la minorité, on a souvent des visions parcellaires. On souhaitait vraiment avoir la maîtrise de cette Z.A.C. C'est la raison pour laquelle on a arrêté la Z.A.C. Bongard. On a bien fait puisque d'aucuns dont je ne citerai pas les noms ce soir avaient déjà ... Tout était déjà fait. On aurait eu des immeubles comme ceux que l'on construisait avant, c'est-à-dire de manière non concertée. Donc, on peut au moins reconnaître une chose, à savoir que l'équipe municipale actuelle a mis peut-être beaucoup de temps. Avec mon adjoint à l'urbanisme, on y a passé énormément de temps. On a créé des concertations. On a informé les gens. Les gens ne sont jamais totalement tous informés. On peut aussi déformer les informations. Mais il y a eu des rencontres. Des gens ont participé. Une concertation a été mise en place. Ce n'était pas une pratique dans cette ville. Reconnaissons-le collectivement. Ce n'était pas notre histoire. C'est-à-dire que l'on n'était pas habitué à ce que les habitants pisciacais soient associés à une réflexion. Il est vrai qu'il est toujours très compliqué de faire bouger les gens de chez eux. C'est difficile. On les invite. On envoie des flyers. On met des annonces. Ils ne viennent pas forcément. Quelquefois, cela ne les touche pas. Ils ne s'y intéressent pas, sauf s'ils sont dans une obédience politique ou associative ... On a fait vraiment une réelle concertation. J'ai beaucoup travaillé avec Jean-Paul HEDRICH. En tous les cas, aujourd'hui, on tient notre timing. Si la Z.A.C. passe aujourd'hui, c'est que le timing a été tenu. Ensuite, pour les constructions futures ou au regard du phasage, on sait très bien que l'on va être dans l'obligation d'accepter le fait qu'il y aura des freins tant que Eole ne sera pas réalisé. Il le sera peut-être en 2025. Même si l'on avait gardé la Z.A.C. Bongard, on aurait été dans une situation où l'on n'aurait pas eu la maîtrise de ce qui allait être construit. Là, on va pouvoir l'avoir, et en même temps avec un phasage. Au-delà de l'urbanisme, je trouve intéressant de faire une réflexion globale sur la Ville. Ce secteur est important. Il va lier le quartier Saint-Exupéry au centre ville. Mais il va aussi lier le quartier Saint-Exupéry aux autres quartiers, en remontant sur Beauregard. On a un vrai travail collectif à faire. Il faut avoir cette vision globale. Si l'on fait juste le petit bout de la lorgnette sur un quartier où l'on construit un immeuble parce qu'il y a un foncier ... Finalement, on ne met pas de cohérence. Nous, nous avons essayé d'en mettre. Voilà. C'est le constat. Aujourd'hui, je suis quand même assez fier d'arriver à proposer la création de cette Z.A.C., en sachant qu'elle pourra être modifiée demain, remise en cause, ou finalement avoir des délais plus ou moins longs. Mais, au moins, elle est créée. Au moins, on en parle. Au moins, on la critique. Au moins, on l'apprécie. Au moins, on l'accepte. On est dans cette dynamique. Je n'ai aucun regret du temps passé. En même temps, vous savez très bien, Monsieur RAYNAL, que créer une Z.A.C. prend du temps. Vous l'avez dit.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Je ne voulais pas faire de ce sujet un débat polémique. Vous dites que des choses étaient prévues. Oui. Sur une proportion beaucoup plus réduite. Mais je ne peux pas vous laisser dire que tout était ficelé, que l'on aurait eu des immeubles, etc ... Les terrains n'étaient pas acquis. D'ailleurs, à ce niveau-là, ils ne sont pas plus acquis aujourd'hui. Donc, rien n'était fait. Des choses avaient été imaginées, sans doute. J'ai toujours critiqué le fait d'avoir arrêté la Z.A.C. administrativement. S'il elle n'avait pas été tuée ... Cela n'empêchait pas d'engager toute la concertation que vous avez engagée, de prendre le temps que vous vouliez pour pouvoir organiser le contenu de votre projet, sauf que l'on aurait peut-être été même un petit peu plus vite parce qu'il n'y avait pas la contrainte de refaire une Z.A.C. Quand la Z.A.C existe administrativement, et si le contenu pose un certain nombre de problèmes et qu'une équipe municipale veut en modifier sa programmation, elle le fait. Vous auriez étendu la Z.A.C. C'était déjà une deuxième phase. Peu importe. On ne va pas polémiquer sur le sujet. Aujourd'hui, il y a un point de départ. Tant mieux pour le développement de la Ville. C'est cela qui est important. Aujourd'hui, on sait tous que l'on court après des logements. Des logements seront créés, à un rythme permis en fonction de la libération des terrains. C'est un point positif. Tant mieux pour la Ville.

Le Maire :

En même temps, je rajouterai juste que l'on va pouvoir réaliser le boulevard de l'Europe.

M. RAYNAL :

Une partie.

Le Maire :

Une partie. Ce sera une très bonne chose.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

21°/ ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le Maire donne la parole à **Mme SKAJENNIKOFF** :

Par délibération du 17 décembre 2009, le Conseil municipal de Poissy s'est engagé dans l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat afin :

- de répondre à l'obligation faite aux communes de plus de 20.000 habitants ne faisant pas partie d'une intercommunalité propre,
- d'avoir un outil de connaissance et d'actions pour définir une politique territoriale de l'habitat répondant à l'ensemble des besoins en logement constaté sur le territoire communal, dans le parc privé et dans le parc public, dans le parc ancien comme dans le neuf.

Le PLH est un document stratégique de définition, d'intervention, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat.

Il fixe pour six ans les enjeux, les objectifs et les actions permettant de répondre au mieux aux besoins en logement de toutes les catégories de la population et vise à favoriser la mixité sociale en articulation avec l'ensemble des autres politiques territoriales.

Avec l'appui d'un bureau d'étude et en concertation étroite avec l'Etat et l'ensemble des partenaires associés, et à l'occasion de plusieurs réunions de travail, d'ateliers thématiques et de comité de pilotage, l'élaboration du PLH s'est ainsi échelonnée de mars 2011 à juin 2013.

Le projet de Programme Local de l'Habitat a ainsi été arrêté lors du Conseil municipal du 30 juin 2013.

Ensuite, il a été transmis au Préfet des Yvelines afin d'être soumis au Comité Régional de l'Habitat d'Ile-de-France. Ce comité s'est tenu le 17 octobre 2013 et a rendu un avis favorable à l'unanimité des membres présents le 28 novembre 2013, ce qui permet aujourd'hui d'adopter le PLH dans les mêmes termes que le projet arrêté le 30 juin 2013.

Il est rappelé que le PLH est composé de trois documents :

- le diagnostic du fonctionnement du marché local de l'habitat sur la commune de Poissy,
- le document d'orientations comprenant l'énoncé des principes et objectifs du PLH, c'est-à-dire affirmer le positionnement de Poissy en tant que pôle structurant, œuvrer à la mixité à l'échelle communale et par secteur infracommunal, faciliter la réalisation de parcours résidentiels et encourager les efforts en matière de développement durable,
- le programme d'actions qui présente les dispositions permettant d'atteindre ces objectifs.

Un exemplaire sera mis à disposition du public au Service Habitat de la Ville de Poissy.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Programme Local de l'Habitat de Poissy 2013 - 2019.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 11 abstentions :
M. LETELLIER M. MARIETTE Mme DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE
M. BLOCH Mme CONTE M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER
Mme EL MASAUDI.**

**22°/ REGULARISATION D'UNE CONVENTION CADRE ET TRANSITOIRE ENTRE
LA VILLE DE POISSY ET LE C.C.A.S. POUR LA MISE A DISPOSITION DE
MOYENS ET L'ACCOMPAGNEMENT DU C.C.A.S. DANS SON PROCESSUS
D'AUTONOMISATION**

Le Maire :

Je voudrais juste rappeler que les C.C.A.S. travaillent beaucoup dans l'ensemble des villes. Le nombre de salariés y atteint parfois 300 ou 400. Ce n'est pas le cas de la Ville de Poissy. Mais, dans un but de donner quand même la liberté au C.C.A.S et à son Conseil d'Administration de réellement mettre en œuvre les politiques sociales de la Ville, il faut pouvoir les accompagner. Avant, tout était fait par la Ville. Il y avait un service social géré par la Ville. Le C.C.A.S n'avait pas d'assistante sociale. Le personnel a donc été transféré au C.C.A.S.

Aujourd'hui, le C.C.A.S commence à être opérationnel. Il faut donc lui donner les moyens de gestion sur deux niveaux importants :

- la gestion financière ; il faut que le C.C.A.S. puisse avoir un comptable sérieux,
- le domaine du DRH pour l'aider dans les embauches car les gens du C.C.A.S. ne savent pas faire cela aujourd'hui. Il va donc falloir les y préparer.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

23°/ RECENSEMENT RENOVE DE LA POPULATION - COLLECTE 2014

Le Maire :

La prochaine collecte du recensement de la population va débuter le 16 janvier 2014 et se terminera le 22 février 2014.

Les communes ont la charge de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement avec, entre autres, la responsabilité de recruter, encadrer et rémunérer les personnels affectés à ces enquêtes.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Monsieur BOUZNADA arrive en séance.

24°/ DEMANDES DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT ET A LA REGION AU TITRE DU RENOUVELLEMENT URBAIN POUR LA CREATION DE L'EQUIPEMENT D'ENTREE DE LA COUDRAIE

Le Maire :

On a beaucoup travaillé. On continue encore à travailler et à analyser les besoins. En tous les cas, l'équipe majoritaire a fait le choix d'implanter une crèche de 60 berceaux, une ludothèque qui sera probablement associée à une artothèque, une salle polyvalente, des locaux associatifs et des locaux pour les jeunes.

Il est également envisagé la réaffectation de l'ancienne école maternelle afin de prendre en compte dès la rentrée prochaine un centre de loisirs pour 75 enfants. Mais cela a déjà été fait.

Les subventions qui peuvent être sollicitées sont estimées à 680.000 euros pour la Région Ile-de-France et au maximum à 1.275.000 euros pour le Département.

Le Maire donne la parole à M. ALLAOUCHICHE :

Serait-il possible d'avoir le détail, Monsieur le Maire, de ces 5,7 millions d'euros, c'est-à-dire savoir à combien revient la crèche, la ludothèque ? Je vois aussi la Maison de Fer. J'aurais aussi aimé savoir à combien nous revient cette reconstruction. On peut appeler cela comme ça puisqu'il n'y a plus rien.

Le Maire :

Aujourd'hui, il s'agit d'études qui font aussi bien la possibilité que l'évaluation financière. En fonction de l'évaluation financière, si c'est vraiment trop cher et si l'on n'a pas les moyens, il faudra réadapter tout cela.

Par cette délibération, on fait uniquement des demandes de subventions au Département et à la Région sur des estimations et des études.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Cette délibération nous a beaucoup interrogés. Il est toujours intéressant d'aller demander de l'argent à l'extérieur. Nous avons plutôt tendance à voter favorablement.

D'un autre côté, la liste qui nous est présentée ... C'est quand même un peu à la Prévert, cette affaire-là. Il est vrai que de parler de la crèche, de la ludothèque et de la Maison de Fer ... Je ne vois pas trop ce que la Maison de Fer vient faire là, à moins que vous ne souhaitiez la réhabiliter et la reconstruire à l'entrée de la Coudraie ou la laisser au contraire là où elle est aujourd'hui. Comme vous dites ... Pas très loin. Pas très loin ... Un petit peu quand même, même si le chemin à pied permet d'y accéder. Cette affaire-là me fait vraiment penser à Prévert.

Je me suis exprimé sur la première délibération en disant que j'aimais bien déconnecter les textes qui nous sont proposés d'un calendrier électoral prochain. Là, on va demander de l'argent à la Région et au Département. Peut-être que, dans les semaines qui viennent, on pourra toujours dire : « Voilà ce que l'on a fait » ou « Voilà les projets » ou « Voilà les idées que nous avons ». Je préfère m'abstenir sur cette délibération.

Le Maire :

Le plan de la Coudraie est actuellement travaillé avec l'aménageur. Vous n'avez pas oublié que l'on a choisi un aménageur. Ce plan est très précis. Il est consultable. Il a déjà été publié plusieurs fois. Vous verrez où l'on veut situer la Maison de Fer. Vous verrez l'importance de cet équipement public dans l'aménagement global de la Coudraie. Mais on n'a pas pensé qu'à la Coudraie. On a aussi pensé à ce qui va arriver après (Poncy). Il faut arriver à faire un ensemble totalement cohérent. A partir de là, on a regardé ce qui n'existait pas sur la Ville, telle qu'une ludothèque. On avait beaucoup de demandes. Il y a l'arrivée de nombreuses familles avec des enfants. Ce sera aussi le cas demain pour la Coudraie (quand les constructions seront réalisées), d'où l'importance de la crèche. En l'on a essayé de réfléchir pour permettre aux jeunes et aux moins jeunes de pouvoir partager des locaux comme on en trouve dans les centres sociaux et les maisons de quartier. On réfléchit sur l'ensemble. Donc, c'est relativement cohérent. Vous avez le droit de vous abstenir. Cela m'inquiète. Allez-vous vous abstenir lorsque notre demande arrivera au Conseil Général ? Peut-être pas.

M. RAYNAL :

Non car je sais faire la part des choses.

Le Maire :

C'est bien.

M. RAYNAL :

Je crois l'avoir déjà démontré. On ne va pas non plus rouvrir le débat sur les relations entre le Conseil Général et la Ville de Poissy ce soir.

Par contre, si vous pensez vraiment réaliser tout ce que vous dites ... Je rejoindrais presque ce que disait tout à l'heure Krémo ALLAOUCHICHE. Je suis un peu surpris des 5 millions estimés. Je pense que l'on est un peu en dessous de la vérité.

Le Maire :

Pour votre information, un cabinet extérieur travaille sur ce sujet. On n'accepte pas forcément son estimation. Mais il faut bien que l'on ait une estimation pour faire les demandes de subventions.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Sur le principe ... Demander des subventions pour réaliser des projets ... Très bien. Je ne vais pas m'y opposer. Bien au contraire.

Par contre, je m'interroge sur un point, celui de la réaffectation de l'école maternelle en centre de loisirs. Pourquoi pas ? Maintenant, si l'on crée une crèche ... Il y a déjà l'école Robert Fournier. Je ne sais pas si une partie sera réservée pour les élèves de maternelle. Il est quand même dommage d'avoir la crèche, l'école élémentaire mais plus de maternelle. C'est le seul point d'interrogation. Mais je voterai pour.

Le Mairie :

L'école maternelle existe déjà. Il va falloir maîtriser. On parle beaucoup d'écoles à Poissy. C'est rassurant car de nombreux enfants arrivent. Je peux vous dire que le centre de loisirs fonctionne vraiment bien. Les parents sont contents. Il y a une vraie dynamique. C'était nécessaire. Avec plus de 120 familles, au regard des inscriptions par exemple pour le Château de Villiers, on a été dans l'obligation de refuser des gens. Il fallait trouver une solution. On a trouvé celle-ci.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 13 abstentions :
Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Mme WOELFLÉ M. MARIETTE
Mme DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme CONTE
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Mme EL MASAUDI.

25°/ DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR DU MATERIEL SCENOGRAPHIQUE POUR LE POLE MUSIQUES ACTUELLES DE L'ESPACE JEUNESSE

Le Maire :

Vous savez que l'on est en train de terminer l'Espace Jeunesse. Il y a des locaux de répétition. J'ai vérifié. Cela a été fait en lien avec le régisseur du théâtre.

Le Maire donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE** :

Je suis assez surpris de la subvention qui représente à peine 10 % de l'enveloppe globale. Sur 178.000 euros, 161.000 euros sont à la charge de la ville.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

26°/ DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DE L'ETAT (DRAC ILE-DE-FRANCE) POUR LA PREPARATION DE L'EXPOSITION « SOUS LE SCEAU DU ROI. SAINT-LOUIS DE POISSY A TUNIS. 1214 - 1270 » PAR LE SERVICE DES MUSEES DE LA VILLE DE POISSY

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Cette exposition qui lancera le programme des animations pour toute l'année de commémoration Louis IX - Saint-Louis fait l'objet d'une demande de subvention complémentaire d'un montant de 10.000 euros auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France. Cette exposition évoquera la naissance de Louis IX dans le château royal de Poissy mais surtout sa personnalité et son impact dans l'évolution des institutions au cœur du développement économique, religieux, culturel et politique du XIII^{ème} siècle. Par ailleurs, l'exposition sera accompagnée comme d'habitude de toute une programmation de spectacles, de projets pédagogiques avec établissements scolaires, centres de loisirs, Pisciacais (petits et grands), de conférences et d'animations diverses. Des actions culturelles sont d'ores et déjà programmées. Elle sera accompagnée comme chaque fois d'un ouvrage représentant le catalogue de l'exposition qui sera tiré à 1.200 exemplaires (800 exemplaires pour la Ville de Poissy et 400 exemplaires mis en vente). Le total de l'exposition qui s'étale sur deux exercices est estimé à 78.340 euros, sachant qu'il y a des recettes d'exposition à hauteur de 63.600 euros. Ces chiffres correspondent à peu de choses près aux expositions annuelles conduites par le Service des Musées.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

27°/ EXERCICE 2013 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION - COMBATTRE LES INEGALITES - REUNIR LES HOMMES ET LES MOYENS (ACR) DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN CHANTIER D'INSERTION SUR LE QUARTIER ST-EXUPERY

Le Maire donne la parole à **Mme VINAY** :

Lors d'un premier chantier d'insertion en 2010 et d'autres chantiers en 2011 et 2012, une partie des travaux a été réalisée avec réussite avec la société immobilière 3F. De ce fait, un partenariat s'est fait entre l'association ACR, la Mission Locale de Poissy, la Ville de Poissy, le Conseil Général et l'Etat. Un projet d'ACR s'est déroulé sur une période de l'année 2013. L'association a donc sollicité une subvention de 20.000 euros. Comme il a été convenu, une première partie a été donnée au début. Il s'agit d'obtenir la seconde partie.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

28°/ SOLLICITATION DE SUBVENTIONS CONCERNANT LE PROJET LIEU ECOUTE JEUNES

Le Maire donne la parole à **Mme VINAY** :

Un diagnostic a été réalisé en 2010 dans le cadre de l'Atelier Santé Ville. Le Lieu Ecoute Jeunes consiste donc en une permanence d'accueil, d'écoute, de soutien, de sensibilisation, d'orientation et de médiation pour des jeunes exposés à des situations de fragilité de tout ordre. Il offre une écoute et un soutien individuel gratuit et confidentiel pour les jeunes de 12 à 30 ans exprimant une souffrance psychosociale, un mal-être. Il s'agit donc d'une sollicitation de subvention.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

29°/ ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Le Maire :

Avant de revenir strictement sur le rapport de présentation de cette délibération, je souhaite vous parler d'une disposition issue des consultations que j'ai pu avoir avec certains d'entre vous et en accord avec les Maires des deux autres communes composant cette nouvelle intercommunalité. Je vous rappelle en préambule que les délégués qui seront désignés par les Conseils municipaux élus en mars 2008 des communes adhérentes (en l'occurrence, Poissy, Achères et Conflans-Sainte-Honorine) n'auront à siéger que du 1^{er} janvier à la tenue des élections de renouvellement général de ces mêmes Conseils municipaux. Cette élection de nos 17 délégués (ceux du Conseil municipal de Poissy) que nous organisons aujourd'hui doit se faire suivant les règles prévues jusqu'à la tenue des prochaines élections communales où les actuels délégués devenus conseillers ou conseillères communautaires seront directement élus suivant le fléchage prévu par la loi n° 2013-403 du 17 avril 2013. La répartition des sièges entre les listes s'opérera alors directement selon les règles de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Néanmoins, sans préjudice des dispositions et des règles prévues par la loi jusqu'aux prochaines élections et dans un accord entre les Maires des trois communes adhérentes, nous avons convenu de trouver le moyen d'intégrer d'ores et déjà dans la première assemblée communautaire l'ensemble des groupes représentés dans chacun de nos Conseils municipaux consécutivement au dernier renouvellement général, c'est-à-dire des élections de mars 2008. Aussi, après consultation des présidents de groupes constitués et (je vous dois l'honnêteté de le dire) des sensibilités émergentes publiquement affichées, j'ai proposé de présenter une liste de candidatures. Cette liste se veut à la fois la plus consensuelle et inclusive possible mais également la plus équilibrée et représentative permise suivant la composition de ce Conseil municipal issue des élections générales de 2008. J'ai voulu un ordonnancement, une présentation et un affichage de cette liste de candidatures suivant d'une part un respect de la parité et d'autre part l'ordre du tableau, à l'exception des présidents des deux groupes constitués de la minorité qui peuvent prétendre à des délégués suivant le quotient de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Cette disposition de conciliation démocratique se veut d'abord anticipatrice de la loi qui sera en vigueur pour les prochaines élections de mars 2014. Elle recherche également à relativiser les enjeux des deux ou trois réunions au maximum du Conseil communautaire qui se tiendront avec ces échéances électorales. Elle vise enfin, pour ma part, à consolider, au-delà des considérations partisans, la cohérence du poids de la représentation de Poissy dans cette intercommunalité dès les trois premiers mois de sa création. Toutefois, la loi toujours en vigueur nous oblige à la fois de faire appel à d'éventuelles candidatures concurrentes et à opérer à un vote à bulletins secrets.

Mais, avant de passer à cette procédure, je vous passe la parole pour confirmer l'assentiment des uns à cette disposition et pour entendre le cas échéant les objections des autres. Je vais me permettre auparavant de vous lire cette proposition de liste de candidatures. Voici la liste des candidatures pour la Ville de Poissy :

- 1) Monsieur Frédéric BERNARD
- 2) Madame Anne-Marie VINAY
- 3) Monsieur Jean-François RAYNAL
- 4) Madame Christiane AUBIN
- 5) Monsieur Richard BERTRAND
- 6) Madame Monique METZGER
- 7) Monsieur Jean-Paul HEDRICH
- 8) Madame Patricia MERLIER
- 9) Monsieur Daniel LOBJEOIS
- 10) Madame Liliane RODDIER
- 11) Monsieur Krémo ALLAOUCHICHE
- 12) Madame Nicole SKAJENNIKOFF
- 13) Monsieur Jean-Claude DUQUESNE
- 14) Madame Fatiha EL MASAUDI
- 15) Monsieur Jacques MARY
- 16) Madame Karine CONTE
- 17) Monsieur David CARVALHO

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Je ferai simplement une remarque. Monsieur Richard BERTRAND a priori a fait le choix de ne plus venir jusqu'au bout de la mandature au sein des différents Conseils municipaux. Après, je ne sais pas s'il est pertinent qu'il soit présent sur cette liste, en cinquième position. C'est la seule remarque que je ferai.

Le Maire :

Je prends acte de votre remarque mais j'ai bien souligné que j'ai pris attache avec tous les représentants de chaque niveau. J'ai demandé à mes amis communistes. J'ai demandé à mes amis de Vivre sa Ville. J'ai demandé à Monsieur RAYNAL. Je me suis adressé à Monsieur Richard BERTRAND (qu'on le veuille ou non, il est toujours inscrit dans ce Conseil municipal) pour lui demander qui il désignait dans sa liste, ce qui paraissait assez logique. Il m'a dit : « moi ». Donc, j'ai noté son nom. Je suis très discipliné. Après, si vous avez des problèmes avec lui, il va falloir les exprimer.

M. DEBUS :

La moindre des choses, sur le principe, lorsqu'on est élu, c'est de participer aux réunions du Conseil, sauf empêchement de dernière minute, pour nécessité absolue ou pour des raisons professionnelles. Là, visiblement, c'est quand même un choix qu'il a exprimé et qu'il a fait savoir en plus dans je ne sais plus quels médias. Je maintiens ma position, malgré toute la sympathie que je peux avoir pour lui. Mais, pour moi, ce n'est pas à lui de siéger, même si c'est pour un court temps, en tant que délégué de la commune. Pour être délégué de la commune, encore faut-il être présent également lors des réunions du Conseil municipal.

Le Maire :

Je peux vous rejoindre. Mais si j'avais demandé à Monsieur BERTRAND de démissionner, imaginez le scandale que cela aurait fait.

J'ai fait une liste paritaire. Parmi les gens qui étaient avec Monsieur Richard BERTRAND ... Si j'inscris de nom de Madame de VAUCOULEURS ou celui de Madame WOELFLÉ, la liste n'est plus paritaire. Il y aura une femme supplémentaire. Personnellement, cela ne me dérange pas. Si cela ne dérange pas le Conseil municipal et si cela nous simplifie notre soirée pour notre vote ... Si Madame de VAUCOULEURS est intéressée, j'inscris son nom à la place de celui de Monsieur Richard BERTRAND. Si cela vous va à tous ... Cela nous permet de voter une liste complète et de pouvoir la voter (ci cela ne vous dérange pas) à main levée. On peut le faire, sauf si une personne ici veut présenter une autre liste. Je suis dans l'obligation de demander cela.

Aucune autre liste n'est présentée.

M. DEBUS :

Monsieur le Maire, le nombre est impair. Donc, après, qu'il y ait plus de femmes ... C'est très bien. Et tant mieux. Je n'ai pas de souci.

Le Maire :

Je vous propose de retirer de la liste le nom de Monsieur Richard BERTRAND et d'inscrire celui de Madame de VAUCOULEURS.

Mme de VAUCOULEURS :

Personnellement, je suis d'accord.

Le Maire :

Après, il y a un certain nombre de pourcentages. Madame CHIGNAC demande à ce que cela soit voté à bulletins secrets.

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC :**

La loi, dans son article L. 5111-17, précise que c'est un scrutin uninominal à trois tours. On peut présenter une liste mais, en tout cas, on peut rayer des noms. Il faut avoir la majorité absolue au premier tour, la majorité absolue au deuxième tour et la majorité relative au troisième tour pour être élu. Je n'y peux rien. C'est la loi.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Madame CHIGNAC, vous avez complètement raison, sauf qu'il est proposé une liste que je vais qualifier de liste bloquée, liste qui a été préparée par le président de la majorité de ce Conseil municipal, en accord avec les présidents des différents groupes. Si nous sommes tous d'accord autour de cette table ... Pour avoir proposer des noms ... En plus, on vient quasiment à l'unanimité (si j'ai bien compris) de changer un nom. Donc, si on est tous d'accord, qu'est-ce que cela va changer de voter à bulletins secrets ? On a une liste. Elle est bloquée. Certes, on peut rayer des noms. Mais gagnons du temps. Quel est l'enjeu ? On va avoir une ou peut-être deux réunions d'ici le mois de mars. Les vrais élus communautaires (pardonnez-moi le terme) ... Ce sera à partir du 30 mars. Alors, je veux bien que l'on fasse ce soir trois tours. Mais, si cela continue, vous allez les faire sans moi. Je vous laisse les bulletins et puis on s'en va.

Madame CHIGNAC fait part de son accord.

Le Maire :

Merci, Monsieur RAYNAL.

La seule chose que je voudrais quand même vous mettre dans la tête : il ne faut pas que la présidence échappe à Poissy. Ce n'est pas parce que je vais être candidat. C'est un autre débat. Il ne faut pas que cette présidence échappe à Poissy. Sans cela, par la suite, cela laisserait un certain nombre de traces. Après, une fois que tout cela sera posé ... Il n'y aura pas d'indemnité pour les élus. Rien ne sera voté. On va attendre le mois de mars tranquillement.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils sont d'accord pour acter cette liste où toutes les sensibilités sont représentées. La liste proposée est acceptée.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Le Maire :

J'avais une réponse pour Monsieur BLOCH au sujet de la fresque de Georges JOUVE. Puisqu'il n'est pas là, je lui répondrai la prochaine fois car je voudrais avoir le plaisir de l'avoir devant moi pour m'amuser un peu.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de Noël.